

ASSEMBLEE NATIONALE27 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 86

présenté par
M. Guillaume

ARTICLE 5

Supprimer le 6° du II de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition est inutile car la SAFER est censée respecter la politique des structures dont elle est l'outil essentiel des transactions foncières.